



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
12 SEPTEMBRE 2022**

OBJET : Affectation du résultat 2021

L'an deux mil vingt-deux,
le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LENOIR, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUETROT, Madame PLESSIER, Monsieur LAMAAIZI (jusqu'à 21h30), Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF (à partir de 19h50), Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur Philippe MAUGER, Maire.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame LACROIX, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BARRIER.
Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Monsieur LTEIF, absent excusé donne pouvoir à Madame FERRER (jusqu'à 19h50).

Monsieur LAMAAIZI, absent excusé (à partir de 21h30).

Monsieur KANOUTÉ, absent.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi n° 94.504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant l'avis n°2022-0117 du 22 juin 2022 de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France relatif au Budget Primitif 2022 de la commune de Mouy,

Considérant l'arrêté de la Préfète de l'Oise du 5 juillet 2022 portant règlement du Budget Primitif 2022 de la commune de Mouy,

Considérant le résultat du Compte Administratif relatif à l'année 2021, l'affectation du résultat est décrite comme suit :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : - 5 101 346,17 €

Recettes de fonctionnement : + 5 520 826,14 €

Excédent de fonctionnement : + 419 479,97 €

Résultat de fonctionnement antérieur 2020 reporté : + 546 352,57 €

Résultat d'exploitation à affecter : + 965 832,54 €

(ou excédent de fonctionnement globalisé)

Détermination du besoin de financement de la section d'Investissement :

Dépenses d'investissement : - 795 033,25 €

Recettes d'investissement : + 746 499,90 €

Excédent d'investissement : - 48 533,35 €

Résultat d'investissement antérieur 2020 reporté : + 8 827,84 €

Résultat d'investissement cumulé (001) : - 39 705,51 €

Restes à réaliser dépenses : - 143 480,00 €

Restes à réaliser recettes : + 3 452.00 €

Solde des RAR : - 140 028.00 €

Solde des RAR : - 140 028.00 €

Résultat d'investissement cumulé (001) : - 39 705,51 €

Besoin de financement : - 179 733.51 €

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tenu par le trésorier municipal de Mouy ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés ;

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 au budget primitif pour 2022, ainsi qu'il suit :

Délibère

Article 1 : Abroge la délibération n°25/22 du 15 avril 2022 relatif à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2021 de la commune de Mouy,

Article 2 : Affecte le résultat d'exploitation (ou de fonctionnement globalisé) de **965 832,54 €** comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (**recette 1068**) pour **179 733,51 €**,
- Affectation au **compte 002 (recettes)**, résultat de fonctionnement reporté pour **786 099,03 €**.

Article 3 : Affecte le déficit d'investissement au **compte 001 (dépenses)** pour **39 705,51 €**.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 05/09/2022

Date de l'affichage : 14/09/2022

N° : 46/22

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Le Maire,

Philippe MAUGER

Vice-président du Pays du Clermontois

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 060-216004341-20220912-DEL46_RESULT21-DE